

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 3 décembre

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Delphine BERNARD à Magali NEGRE
Nicole CATHALA à Françoise CANOVAS

Secrétaire de séance : Muriel VISTE

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir la création d'un agent de maîtrise à temps complet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.1,

Vu le décret N°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps complet, Section I,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- de créer un poste permanent à temps complet d'agent de maîtrise
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 Heures par semaine.
- il sera chargé des fonctions d'agent de maîtrise
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026
- Elle est adoptée à l'UNANIMITE

Le Secrétaire de Séance : Muriel VISTE

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 18 décembre 2025



